

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CENTRE AÉRÉ DE FÉVRIER A LA MAISON DE QUARTIER DE CAROUGE du 13 au 17 février 2012

Enfants nés entre le 31.08.2000 et le 31.08.2007 : 1P à 8P

- * Les enfants carougeois sont prioritaires
- * Les enfants dont les parents n'habitent pas ou ne travaillent pas à Carouge sont directement inscrits sur liste d'attente
- * Rappel : Toute inscription à une date est facturée, même si l'enfant ne vient pas (sauf avec un certificat médical).
- * La fiche d'inscription sera enregistrée lorsqu'elle sera reçue à la Maison de Quartier. En cas d'impossibilité d'inscription, la MQC prendra contact avec vous.

VOTRE ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

NPA : Ville :

Lieu de scolarisation : Degré :

Lieu et adresse professionnelle des parents s'ils ne sont pas domiciliés sur la commune de Carouge :

J'INSCRIS MON ENFANT POUR (cocher ce qui convient):

toute la semaine

lundi 13.02 mardi 14.02 mercredi 15.02 jeudi 16.02 vendredi 17.02

Pour la facturation, cochez la tranche de revenu mensuel brut du groupe familial dans la 1^{ère} colonne

Revenu mensuel brut du ménage	semaine			journée		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enf.	3 ^{ème} enf.	1er enfant	2 ^{ème} enf.	3 ^{ème} enf.
Fr. 0.- à Fr. 2'500.-	Fr. 40.-	Fr. 35.-	Fr. 30.-	Fr. 8.-	Fr. 7.-	Fr. 6.-
Fr. 2'500.- à Fr. 4'500.-	Fr. 60.-	Fr. 55.-	Fr. 50.-	Fr. 12.-	Fr. 11.-	Fr. 10.-
Fr. 4'500.- à Fr. 5'500.-	Fr. 80.-	Fr. 75.-	Fr. 65.-	Fr. 16.-	Fr. 15.-	Fr. 13.-
Fr. 5'500.- à Fr. 7'000.-	Fr. 95.-	Fr. 90.-	Fr. 80.-	Fr. 19.-	Fr. 18.-	Fr. 16.-
Fr. 7'000.- à Fr. 8'500.-	Fr. 120.-	Fr. 115.-	Fr. 110.-	Fr. 24.-	Fr. 23.-	Fr. 22.-
Fr. 8'500.- à Fr. 11'500.-	Fr. 160.-	Fr. 155.-	Fr. 150.-	Fr. 32.-	Fr. 31.-	Fr. 30.-
Fr. 11'500.- à Fr. 14'500.-	Fr. 200.-	Fr. 195.-	Fr. 190.-	Fr. 40.-	Fr. 39.-	Fr. 38.-
Fr. 14'500.- à Fr. 17'500.-	Fr. 230.-	Fr. 225.-	Fr. 220.-	Fr. 46.-	Fr. 45.-	Fr. 44.-
Plus de 17'500.-	Fr. 250.-	Fr. 245.-	Fr. 240.-	Fr. 50.-	Fr. 49.-	Fr. 48.-

Attention : Nous nous réservons à tout moment le droit de vous demander vos dernières fiches de salaire afin de pouvoir contrôler l'état de vos revenus mensuels.

Date : _____ Signature du représentant légal : _____

qui atteste par sa signature avoir pris bonne connaissance des "règles importantes" qui lui sont remises et en accepte les conditions.

Le répondant légal a rempli et nous a retourné :

la fiche sanitaire de l'enfant

l'autorisation pour les documents photo-vidéo



A retourner à la Maison de Quartier de Carouge, rue de la Tambourine 3, 1227 Carouge
Tél. 022.308.88.50, Fax. 022.308.88.51

VOIR AU VERSO

DOCUMENT A CONSERVER ET A LIRE ATTENTIVEMENT !

REGLES IMPORTANTES DU CENTRE AÉRÉ DE FÉVRIER
du 13 au 17 février 2012

1) Accueil de votre enfant durant la semaine :

C'est avec grand plaisir que l'équipe d'animation du centre aéré va accueillir votre (vos) enfant(s) durant cette semaine. Nous tenons à vous rappeler les horaires d'accueil des enfants comme suit :

- **l'accueil du matin** : entre 8h00 et 8h45 au plus tard
- **départ du soir** : entre 17h00 et 17h45 au plus tard

2) Activités :

Le programme des activités vous sera envoyé une semaine avant le début du centre aéré.

3) Conditions d'inscription :

- a) L'inscription doit être complète et remplie **lisiblement**. Le présent document ne doit pas nous être remis, il est à conserver par vous-même.
- b) Une facture vous sera envoyée avant le début du centre aéré et devra être payée dans les 30 jours.
- c) **Toute absence non excusée sera facturée. Les annulations doivent se faire au plus tard une semaine avant la date prévue, sauf sur présentation d'un certificat médical. D'autres familles, en liste d'attente, pourraient en bénéficier.**
- d) Payer ne dispense pas de s'excuser : vous pouvez nous joindre au **022.308.88.50** et nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

4) Jours en attente :

- a) Si une place se libère, nous vous avertirons en temps utile. Vous pouvez également vous renseigner auprès de notre secrétariat, tous les jours de **8h à 12h et de 13h30 à 18h au 022.308.88.50**.

5) Matériel :

- a) Les téléphones portables ne sont pas autorisés lors du centre aéré !

6) Consignes aux parents

Les parents sont priés de rappeler à leur enfant qu'il doit respecter les consignes données par les responsables de l'encadrement. En cas de désobéissance, la responsabilité des parents et celle de leur enfant pourra être engagée.

En cas d'urgence, le responsable légal autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par un médecin.

Le responsable légal s'acquittera des frais occasionnés pour les soins donnés à son enfant, y compris les frais de transport. Il déclare que son enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

Pour l'équipe d'animation,
Isabelle Buisson

AUTORISATION POUR DOCUMENTS PHOTO-VIDEO

Nom et Prénom de l'enfant :

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos et/ou vidéo est pratique courante (jeux, sorties, anniversaires, fêtes, spectacles, etc.).

A tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant.

Ces documents peuvent être utilisés par la MQC (affichage de panneaux photos, bulletin d'infos, site internet de la MQC ou journaux de la commune).

Nous vous remercions donc de bien vouloir signer l'autorisation ci-dessous.

J'ai pris connaissance des modalités concernant les documents photos et/ou vidéo.
J'autorise la Maison de Quartier de Carouge à réaliser et à utiliser ces documents
comme indiqué ci-dessus.

Date :

Signature du représentant légal :

.....

.....